

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1828

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 10

À l'alinéa 46, après le mot :

« impôts »,

insérer les mots :

« , dans leur rédaction antérieure à la présente loi, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.